

Gestion d'un litige de fraude bancaire

16 avril 2024

Par falsification d'une formule de chèque

De la preuve de l'anomalie apparente d'un chèque falsifié: une jurisprudence utile.

Dans un arrêt du 9 novembre 2022, la chambre commerciale de la Cour de cassation rappelle que la banque doit rapporter la preuve que le chèque encaissé n'était pas affecté d'une anomalie apparente et qu'elle a donc, par la suite, satisfait à son obligation de vigilance.

par Cédric Hélaine, Docteur en droit, Juriste assistant placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 15 novembre 2022

Lire fiche ci-dessous ou ci-contre

Consom'Info N°91 | 4 mars 2024 | Fiche d'information